

## Proposition d'aménagement cyclable

Ville de Pau - Fiche n° 3

### Aménagement de la rue Serviez en « Rue à partager » (vélo, bus, piétons, voitures des riverains)

Mise à jour : juin 2003

#### Voie concernée

La totalité de la **rue Serviez**, c'est-à-dire de la place des 7 Cantons au Nord à la place Clemenceau au Sud

#### Constat

##### Description de la situation actuelle

- La **rue Serviez** ainsi qu'une partie de la rue Montpensier comprise entre la place des 7 Cantons et le carrefour avec les rues Nogué et d'Orléans est soumise au régime de circulation suivant (voir panneau au carrefour de la rue Nogué et de la rue d'Orléans) :

- Voie semi-piétonne
- Vitesse limitée à 20 km/h
- Interdiction de stationner sous peine d'enlèvement du véhicule
- Livraisons autorisées de 6h à 10h30 sur les aires réservées

- En pratique, la **rue Serviez** constitue une voie de transit pour les automobilistes et un axe majeur pour la circulation des autobus de la STAP pour atteindre la place Clemenceau (lignes n°2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9). Il s'ensuit un encombrement fréquent de la circulation avec des retards sur les horaires des autobus aux heures de pointe.

- Le cycliste est pris dans la circulation devenue dangereuse à cause de la promiscuité avec les automobiles.

- Le piéton est confiné sur un trottoir devenu trop étroit les samedis.

- Les commerçants ne peuvent que difficilement empiéter sur cet étroit trottoir pour exposer leurs marchandises lors des braderies par exemple.

- Comme le bruit nuit à la qualité de la vie des habitants, certains logements restent vides.

#### Propositions d'aménagement

##### Description du projet

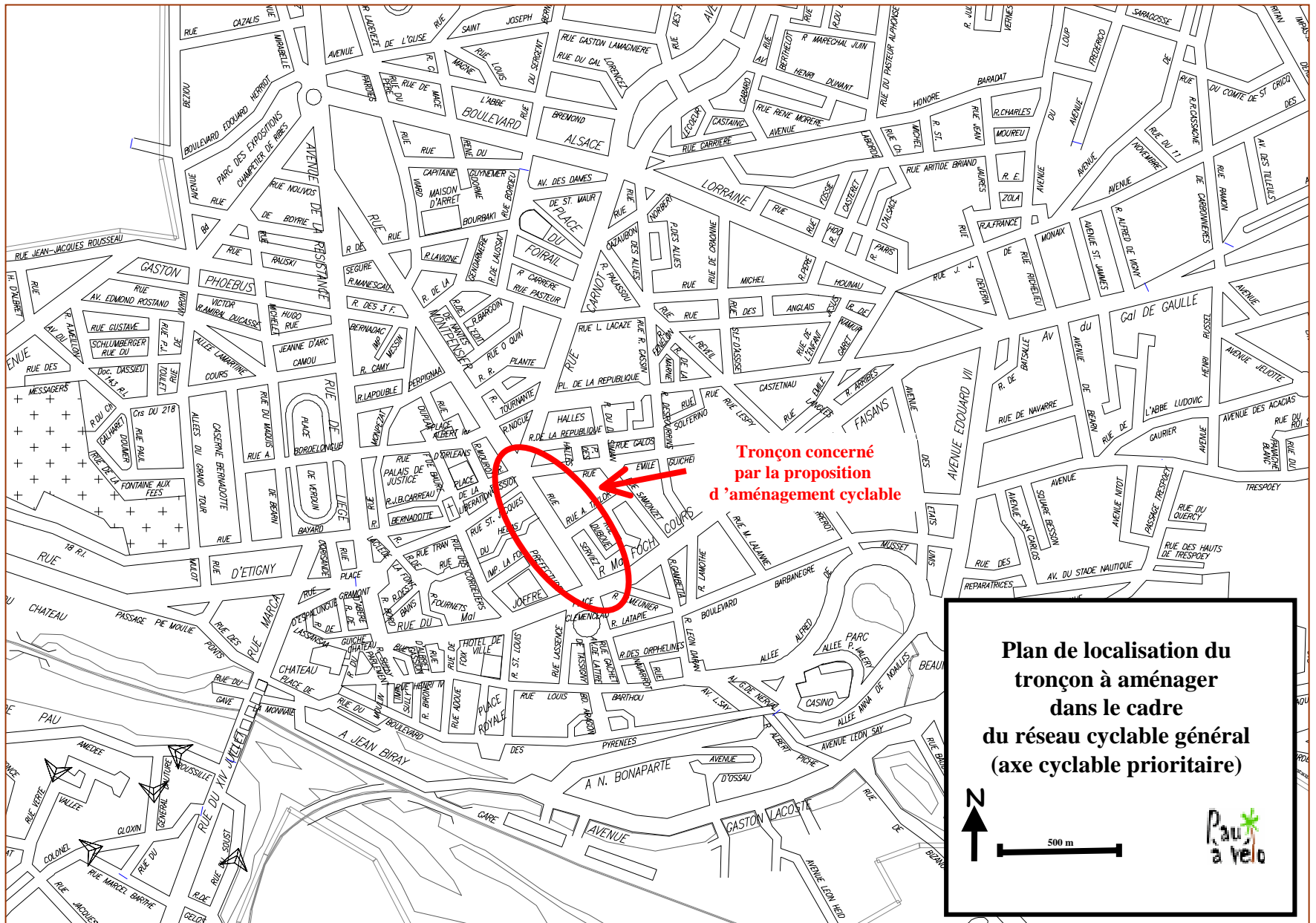
- Dévier le flux de circulation d'automobiles en transit,
- Installer des plots magnétiques au début de la rue Serviez, côté Nord, vers la place des 7 Cantons afin de ne laisser circuler que les transports en commun ( bus de la STAP), les riverains, les deux-roues et les cyclistes,
- Limiter la vitesse de circulation à 20km/h,
- Réduire la largeur des bacs à fleurs afin d'élargir les trottoirs de part et d'autre de la rue pour faciliter le déplacement des piétons et permettre aux commerçants d'empiéter sur les trottoirs pour exposer leurs marchandises,
- Installer un panneau au début de la rue, côté Nord, un panneau de type « voie semi-piétonne autorisée aux cyclistes, bus et riverains ». La circulation se fera à allure réduite pour la sécurité de tous les usagers et le dépassement des cyclistes qui pourront rouler à plusieurs de front sera interdit.

#### Recommandation pour l'aménagement à plus long terme

Développer ce principe sur une partie de la rue Montpensier comprise entre la place des 7 Cantons et l'intersection de la rue Nogué et de la rue d'Orléans.

#### Documents joints

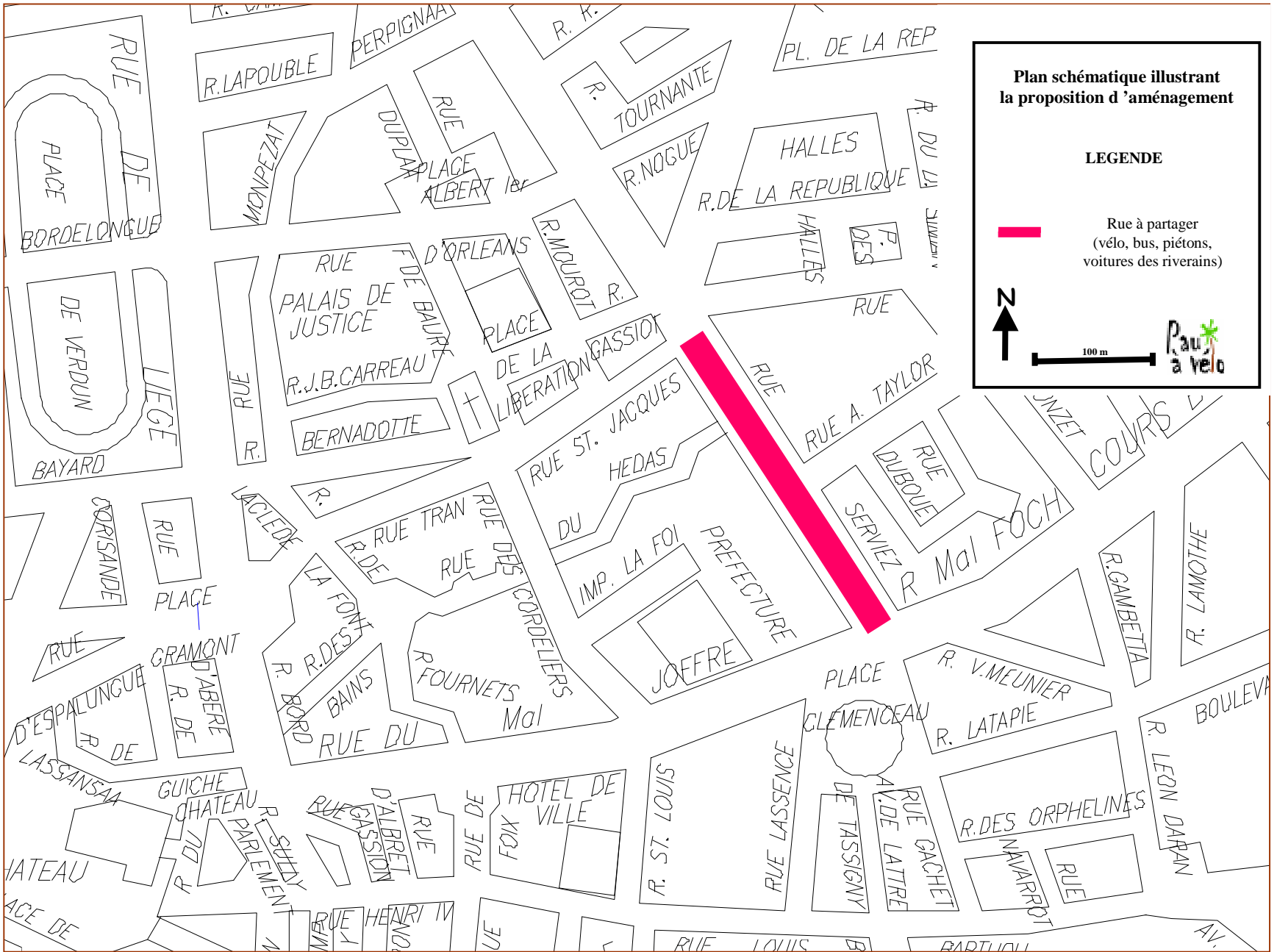
- 1 plan de localisation du tronçon à aménager dans le cadre du réseau cyclable général (axe cyclable prioritaire)
- 1 plan schématique illustrant la proposition d'aménagement
- 1 planche photographique de la zone à aménager



**Tronçon concerné  
par la proposition  
d'aménagement cyclable**

**Plan de localisation du tronçon à aménager dans le cadre du réseau cyclable général (axe cyclable prioritaire)**

N  
500 m



**Plan schématique illustrant la proposition d'aménagement**

**LEGENDE**

 Rue à partager  
(vélo, bus, piétons, voitures des riverains)

 N

 100 m

 Rau à vélo

## Rue Serviez



Mvc 97f

Exemple de 2 voitures qui empruntent la rue Serviez comme voie de transit. Un plot magnétique installé à 2 ou 3 mètres avant le passage piétons permettra de limiter voire de supprimer le flux d'automobiles.



Mvc 99f

La vitesse étant limitée, le cycliste ne gêne pas la circulation du bus et la cohabitation ne présente aucun danger puisqu'il n'y a pas de dépassement possible. Le trafic est par ailleurs très fluide; lent mais fluide.